

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 29 juin 2010, à 19 h 00 au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Pierre Baril, Suzanne Chartrand, Brigitte Collin, Luce Deschênes Damian, Nicole Deschênes, Manon Handfield, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Hugues Ouellette, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : madame Johanne de Villers et messieurs Richard Boucher, Claude Henri et Paul St-Amand.

ABSENCES : Normand Dufour, Joel Santos et Sylvie Tremblay.

Assistent également à cette séance: mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, Gabriel Roux, directeur au Service des ressources matérielles, et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 25.

Au nom du Conseil, elle s'excuse auprès des personnes du public pour le retard à ouvrir la séance, les membres du Conseil des commissaires ayant eu besoin de plus de temps pour étudier un dossier lors de la séance de travail précédant la présente séance publique.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-234-06-10 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et approbation du procès-verbal (néant)
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. **Points de décision** :
 - Direction générale***
 - 6.1 Projet d'agrandissement de l'immeuble de l'Envolée-du Boisé à Saint-Amable / relocalisation des élèves / décision.
(documents transmis lors de la séance en ajournement du 22 juin 2010)
 - 6.2 Plan stratégique de la Commission scolaire des Patriotes / amendement.
(reporté à la séance en ajournement du 24 août 2010)
 - 6.3 Rapport du Comité d'évaluation de la directrice générale.

Service des ressources matérielles

- 6.4 Baux avec la Boutique aux fringues et avec le Grain d'sel à l'école Marie-Rose 1.
(documents transmis lors de la séance en ajournement du 22 juin 2010)
- 6.5 Bail avec La Maison des Enfants de Varennes à l'immeuble J.-P.-Labarre.
(documents transmis lors de la séance en ajournement du 22 juin 2010)
- 6.6 Protocole d'entente avec la Ville de Boucherville pour l'aménagement d'un terrain de soccer à l'école Paul-VI.
(documents transmis lors de la séance en ajournement du 22 juin 2010)
- 6.7 Protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu pour l'aménagement du terrain riverain de l'école Saint-Charles.
(documents transmis lors de la séance en ajournement du 22 juin 2010)
- 6.8 Réaménagement du centre administratif / demande d'autorisation d'emprunt à long terme / choix du site.
(documents transmis lors de la séance en ajournement du 22 juin 2010)
- 6.9 Protocole d'entente avec la Ville de Sainte-Julie pour la construction d'une nouvelle rue et d'un CPE / décision.
(documents transmis lors de la séance en ajournement du 22 juin 2010)

Service des ressources informatiques

- 6.10 Conseil sans papier / orientation.

Secrétariat général

- 6.11 Demandes de révision d'une décision touchant un élève / décision.
(reporté à la séance en ajournement du 24 août 2010)
- 6.12 Rémunération des commissaires / décision.
(documents transmis lors de la séance en ajournement du 22 juin 2010)
- 6.13 Démission à la présidence de la Commission scolaire.
- 6.14 Modalités d'élection.
 - 6.14.1 Rappel de la procédure d'élection.
 - 6.14.2 Désignation d'une présidente ou d'un président d'assemblée jusqu'à la nomination d'une personne à la présidence du Conseil.
 - 6.14.3 Désignation de deux scrutateurs ou scrutatrices.
- 6.15 Nomination à la présidence de la Commission scolaire (art. 155 LIP).
 - 6.15.1 Mise en candidature puis clôture de la période de la mise en candidature.
 - 6.15.2 Acceptation ou refus de mise en candidature.
 - 6.15.3 Présentation des candidats.
 - 6.15.4 Scrutin et décompte.
 - 6.15.5 Nomination.
- 6.16 Nomination à la vice-présidence de la Commission scolaire (art.155 LIP).
 - 6.16.1 Mise en candidature et clôture de la période de la mise en candidature.
 - 6.16.2 Acceptation ou refus de mise en candidature.
 - 6.16.3 Présentation des candidats.
 - 6.16.4 Scrutin et décompte.
 - 6.16.5 Nomination.
- 6.17 Nomination d'un membre du Comité exécutif.
 - 6.17.1 Mise en candidature et clôture de la période de la mise en candidature.
 - 6.17.2 Acceptation ou refus de mise en candidature.
 - 6.17.3 Présentation des candidats.
 - 6.17.4 Scrutin et décompte.
 - 6.17.5 Nomination.
- 7. Point d'information :
 - 7.1 Ville de Beloeil – cession de terrain – construction d'une nouvelle école.
- 8. Affaires diverses.
- 9. Protecteur de l'élève / rapport (néant).
- 10. Parole au public.
- 11. Rapport de la présidente.
- 12. Parole aux membres du Conseil.
- 13. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Néant.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1. Suivi à la dernière séance

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Suzanne Chartrand, présidente, explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Aucune des personnes présentes ne prend la parole à ce moment-ci.

6. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

6.1 Projet d'agrandissement de l'immeuble de l'Envolée-du Boisé à Saint-Amable / relocalisation des élèves / décision

Madame Suzanne Chartrand fait une mise en contexte du dossier. Elle en rappelle le cheminement et souligne la séance d'information publique tenue hier soir lors de laquelle les hypothèses à l'étude ont été présentées et expliquées.

Elle souligne l'obligation que les commissaires ont dans certains dossiers de prendre des décisions difficiles. Elle fait part de l'objectif de trouver une solution qui rallie la population de Saint-Amable sur un beau projet.

À l'invitation de madame Chartrand, monsieur Jacques Beudet, directeur général adjoint, présente le dossier. Il fait part du déroulement de la soirée d'information publique tenue à Saint-Amable hier soir. Il explique les options qui y ont été présentées et il fait part des commentaires et opinions exprimés par les participants à cette rencontre au regard des hypothèses et enjeux présentées.

Monsieur Jean-François Rabouin souligne que le Conseil des commissaires a délibéré à deux reprises sur ce dossier, lors de la séance en ajournement du 22 juin dernier et dans le cadre de la séance de travail du Conseil tenue plus tôt ce soir, laquelle fait suite à la séance d'information publique tenue la veille à Saint-Amable.

Considérant l'annonce le 7 juin 2010 du projet d'agrandissement de l'immeuble de l'Envolée-du Boisé;

Considérant l'ampleur des travaux et la nécessité de relocaliser les élèves du préscolaire durant l'exécution de ces travaux;

Considérant l'importance de livrer l'école pour une occupation en septembre 2011;

Considérant les divers scénarios proposés;

Considérant la séance d'information publique tenue le 28 juin 2010 à Saint-Amable;

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter le scénario de maintenir les élèves à Saint-Amable pour l'année scolaire 2010-2011.

Monsieur Alain Langlois commente la proposition de monsieur Rabouin. Il fait part de ses notes prises lors de la soirée d'information publique du 28 juin et souligne les raisons qui militent en faveur de transporter les élèves du préscolaire à l'immeuble J.-P.-Labarre afin d'assurer des services aux élèves qui soient complets et de qualité en conformité avec la mission de la commission scolaire. Il suggère de supporter la réalisation du projet en offrant un accompagnement additionnel au début.

Mesdames et messieurs les commissaires commentent le dossier. Des points de vue divergents sont exprimés. Les commissaires soulignent qu'ils comprennent et sont sensibles aux préoccupations exprimées par les parents.

À la suggestion de Monsieur Rabouin, exceptionnellement, madame Chartrand invite monsieur François Gamache, maire de Saint-Amable, qui est présent comme membre du public, à prendre la parole.

Monsieur Gamache remercie mesdames et messieurs les commissaires. Il souligne que, quant à lui, le compte rendu qui a été fait plus tôt sur la soirée d'information publique tenue hier soir est exact. Il fait part d'une proposition d'un entrepreneur pour construire de nouveaux locaux à Saint-Amable. Il souligne toutefois que la Ville n'a pas eu le temps d'étudier cette offre, mais il exprime le souhait que le Conseil des commissaires reporte sa décision.

Madame Chartrand explique que cette offre de dernière minute venant d'un entrepreneur privé est inacceptable compte tenu des contraintes dans ce dossier notamment au regard des délais.

Monsieur Alain Langlois demande le vote sur la proposition de monsieur Rabouin.

Votent pour : 5
Votent contre : 13
S'abstient : 0

Cette proposition étant rejetée à la majorité des voix exprimées, une nouvelle proposition est présentée comme suit.

Considérant l'annonce le 7 juin 2010 du projet d'agrandissement de l'immeuble de l'Envolée-du Boisé;

Considérant l'ampleur des travaux et la nécessité de relocaliser les élèves du préscolaire durant l'exécution de ces travaux;

Considérant l'importance de livrer l'école pour une occupation en septembre 2011;

Considérant les volets éducatifs, les avantages pédagogiques, les inconvénients et les coûts des divers scénarios proposés;

Considérant la recommandation des directions d'école;

Considérant la séance d'information publique tenue le 28 juin 2010 à Saint-Amable;

C-235-06-10

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter le scénario de la relocalisation à l'immeuble J.-P.-Labarre pour l'année scolaire 2010-2011 et de mettre en place des mesures pour faciliter la transition des élèves vers cette école.

Votent pour : 13
Votent contre : 2
S'abstiennent : 3

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Monsieur Jean-François Rabouin demande d'inscrire sa dissidence au procès-verbal.

Madame Normande Lemieux explique qu'une information sera transmise aux parents en suivi.

6.2 Plan stratégique de la Commission scolaire des Patriotes / amendement

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 24 août 2010.

Sur proposition de madame Chartrand, les commissaires conviennent de traiter immédiatement, dans l'ordre, les points 6.4 à 6.7 de l'ordre du jour.

6.4 Baux avec la Boutique aux fringues et avec le Grain d'sel à l'école Marie-Rose 1

Monsieur Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier. Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant le plan de développement des espaces excédentaires;

Considérant le projet élaboré par le Centre de formation du Richelieu pour l'utilisation de l'école Marie-Rose (pavillon I) renommée Centre d'intégration La Traversée;

Considérant les ententes avec les organismes communautaires la Boutique aux fringues et le Grain d'sel;

Considérant le règlement de modification de zonage adopté par la Ville de Beloeil le 25 mai 2010;

Considérant l'approbation du Conseil d'établissement du Centre de formation du Richelieu;

C-236-06-10 Il est proposé par monsieur Pierre Baril :

D'approuver la location de divers locaux, dont la superficie totalise 88 m², situés dans le Centre d'intégration La Traversée, au 866 rue Laurier à Beloeil, à l'organisme la Boutique aux fringues pour un montant annuel de 6 600,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2012.

D'approuver la location de divers locaux, dont la superficie totalise 86 m², situés dans le Centre d'intégration La Traversée, au 866 rue Laurier à Beloeil, à l'organisme le Grain d'sel pour un montant annuel de 6 450,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2012.

D'autoriser la présidente et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes, les baux et tous les documents s'y rapportant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Bail avec La Maison des Enfants de Varennes à l'immeuble J.-P.-Labarre

Monsieur Gabriel Roux présente ce dossier. Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant la négociation d'un bail de location avec l'organisme La Maison des Enfants de Varennes pour divers locaux situés dans l'immeuble J.-P.-Labarre, sis au 98 rue d'Youville à Varennes;

Considérant les activités de cet organisme communautaire;

C-237-06-10 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle :

D'approuver la location de divers locaux, dont la superficie totalise 83 m², situés dans l'immeuble J.-P.-Labarre, sis au 98 rue d'Youville à Varennes, à l'organisme La

Maison des enfants de Varennes pour un montant annuel de 6 640,00 \$ (taxes incluses).

D'autoriser la présidente et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes le bail et tous les documents s'y rapportant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Protocole d'entente avec la Ville de Boucherville pour l'aménagement d'un terrain de soccer à l'école Paul-VI

Monsieur Gabriel Roux présente ce dossier.

Considérant la proposition de la Ville de Boucherville de remplacer l'ancien terrain de balle-molle par un terrain de soccer naturel sur le terrain de l'école Paul-VI;

Considérant l'accord de la direction de l'école Paul VI;

Considérant que cet aménagement répondra mieux aux besoins des élèves de l'école et des enfants de la Ville;

Considérant le projet de protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement d'un terrain de soccer sur le terrain de l'école Paul-VI, avec la Ville de Boucherville;

C-238-06-10 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'adopter le protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement d'un terrain de soccer sur le terrain de l'école Paul-VI, avec la Ville de Boucherville.

D'autoriser la présidente et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes le protocole et tous les documents s'y rapportant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu pour l'aménagement du terrain riverain de l'école Saint-Charles

Monsieur Gabriel Roux présente ce dossier.

Considérant la demande de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu pour l'aménagement du terrain riverain de l'école Saint-Charles;

Considérant l'accord de la direction de l'école;

Considérant la résolution adopté par la Ville;

Considérant le projet de protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement du terrain riverain de l'école Saint-Charles;

C-239-06-10 Il est proposé par monsieur Pierre Baril :

D'adopter le protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement du terrain riverain de l'école Saint-Charles.

D'autoriser la présidente et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes le protocole et tous les documents s'y rapportant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sur proposition de madame Chartrand, les commissaires conviennent de traiter immédiatement les points 6.9 et 6.10 de l'ordre du jour puisque le point 6.8 nécessite un huis clos et que l'on souhaite devancer la deuxième « Parole au public » visée au point 10.

6.9 Protocole d'entente avec la Ville de Sainte-Julie pour la construction d'une nouvelle rue et d'un CPE / décision

Madame Normande Lemieux fait une mise en contexte et présente ce dossier. Elle rappelle le cheminement du dossier.

Monsieur Gabriel Roux apporte des explications additionnelles. Il présente un plan des lieux et explique les travaux et aménagements projetés.

Ils répondent aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant la demande de la Ville de Sainte-Julie pour la rétrocession d'une parcelle de terrain située au Nord-Ouest du terrain du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour la construction d'une nouvelle rue et la construction d'un CPE;

Considérant la résolution C-167-04-10 donnant un accord de principe à cette demande en échange de divers engagements de la Ville;

Considérant la lettre de la Ville de Sainte-Julie du 10 mai 2010 confirmant que des solutions seraient trouvées pour améliorer la visibilité du CFPP et le transport en commun pour desservir les élèves du CFPP;

Considérant la lettre de la Ville de Sainte-Julie du 29 juin 2010 précisant l'engagement à réaliser une première phase de travaux d'élargissement de l'accès au CFPP qui deviendra une voie publique dans un délai de 18 mois, et une deuxième phase au moment de la construction de la rue menant au nouveau développement résidentiel;

Considérant que, en collaboration avec la direction de l'établissement, toutes les mesures de contrôle d'accès et de sécurité seront exigées lors de la construction du CPE;

Considérant que la Ville deviendra propriétaire et responsable de cette partie de la voie d'accès;

C-240-06-10 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux :

De rescinder la résolution C-167-04-10.

De rétrocéder à la Ville de Sainte-Julie une parcelle de terrain située au nord-ouest du terrain du Centre de formation professionnelle des Patriotes, soit une partie de la voie d'accès actuelle qui deviendra une nouvelle voie publique et une pointe de terrain qui servira à la construction d'un CPE.

De procéder aux démarches légales requises pour procéder à cette cession en 2 phases, selon les échéanciers proposés.

D'autoriser la présidente et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes le protocole et tous les documents s'y rapportant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.10 Conseil sans papier / orientation

Monsieur Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, présente ce dossier. Il explique les trois hypothèses étudiées.

Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil. Mesdames et messieurs les commissaires commentent le dossier.

Considérant les coûts annuels de production et de préparation des documents en format papier pour les réunions;

Considérant les coûts de mise en place d'une solution complète de fonctionnement des réunions « sans papier »;

Considérant les coûts de mise en place d'une solution évolutive hybride « sans papier »;

C-241-06-10 Il est proposé par monsieur Gaétan Marcil :

Que la solution complètement « sans papier » soit retenue pour tous après une présentation à l'automne avec un échéancier de réalisation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sur proposition de madame Chartrand, les commissaires conviennent de passer à la 2^e « Parole au public » avant de traiter les points 6.8 et 6.3 de l'ordre du jour.

10. PAROLE AU PUBLIC

— Une demande de clarification est adressée concernant le bail approuvé ce soir à l'immeuble J.-P.-Labarre. Monsieur Gabriel Roux apporte des précisions.

— Un parent de Saint-Amable fait part de sa déception de la décision prise par le Conseil des commissaires ce soir dans le dossier de la relocalisation des élèves du préscolaire présentement scolarisés dans l'immeuble de l'Envolée-du Boisé. Elle fait part de ses préoccupations par rapport à la fréquentation de l'immeuble J.-P.-Labarre par ces élèves l'an prochain. Elle souligne son souhait que des mesures d'accompagnement additionnelles soient prises pour la période de transition.

— Monsieur François Gamache, maire de Saint-Amable, exprime le souhait qu'un délai de deux semaines soit accordé pour que le dossier soit davantage étudié entre la Commission scolaire et la Ville.

Madame Chartrand invite monsieur Gamache à une rencontre le lendemain pour discuter du suivi dans ce dossier.

— Un autre parent de Saint-Amable lit avec émotion un texte faisant part de sa déception de la décision du Conseil.

— Madame Suzanne Chartrand remercie les intervenants. Elle souligne que les commissaires ont étudié et débattu le dossier longuement prenant en compte tous les commentaires reçus. Les commissaires comprennent les préoccupations des parents. Ils ont fait preuve d'écoute et ont fait un choix difficile dans le but d'offrir les meilleurs services possibles aux élèves.

— Un citoyen de Beloeil, intervient sur la question du « Conseil sans papier ».

Suspension de la séance

Sur proposition de madame la présidente, mesdames et messieurs les commissaires conviennent de suspendre l'assemblée pour une pause. Il est 21 h 26. Retour à l'assemblée à 21 h 50.

Sur proposition de madame Chartrand, les commissaires conviennent de passer aux points 6.8 puis 6.3 de l'ordre du jour, ces deux points nécessitant un huis clos.

6.8 Réaménagement du centre administratif / demande d'autorisation d'emprunt à long terme / choix du site

Huis clos

C-242-06-10 Il est proposé par Marc-André Lehoux que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 50.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Retour à l'assemblée publique

C-243-06-10 Il est proposé par Marc-André Lehoux que l'assemblée redevienne publique.

Il est 23 h 35.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant l'étude faite sur les besoins de réaménagement du centre administratif;

Considérant que la construction d'un nouvel immeuble est l'alternative la plus économique;

Considérant la confirmation d'offres de villes pour la cession d'un terrain desservi à la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que la construction de cet immeuble est à la charge de la Commission scolaire;

Considérant que la construction de cet immeuble représente un investissement à long terme qui ne peut pas être financé par les liquidités de la Commission scolaire;

Considérant que le coût estimé du projet s'élève à 13 500 000 \$;

Considérant qu'il n'y a aucun coût pour le terrain parce qu'il s'agit d'un don;

C-244-06-10 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian :

De demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation de procéder à un emprunt à long terme de 13 500 000 \$ remboursable sur une période de 15 ans pour la construction du centre administratif.

De mandater la présidente, la directrice générale et le directeur du Service des ressources matérielles pour négocier avec les Villes de Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Bruno-de-Montarville la cession d'un terrain desservi à la Commission scolaire des Patriotes.

Votent pour : 16
Votent contre : 2
S'abstient : 0

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Madame Manon Handfield demande d'inscrire au procès-verbal sa dissidence.

6.3 Rapport du Comité d'évaluation de la directrice générale

C-245-06-10 Il est proposé par monsieur Hugues Ouellette que l'on prenne acte du rapport du Comité d'évaluation de la directrice générale tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.11 Demandes de révision d'une décision touchant un élève / décision

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 24 août 2010.

6.12 Rémunération des commissaires / décision

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, présente ce dossier.

Considérant la résolution C-039-10-09 portant sur le partage de l'enveloppe globale de rémunération des commissaires d'un montant de 261 261,08 \$ pour l'année 2009-2010;

Considérant que cette résolution prévoyait la mise de côté d'une somme de 10 043,34 \$ devant servir à payer les frais de kilométrage des commissaires présents aux séances officielles et de travail du Conseil et aux séances du Comité exécutif et le partage du reliquat de cette somme entre les 27 commissaires;

Considérant l'erreur de calcul survenue afin d'établir le montant total de cette enveloppe globale de rémunération et la nécessité de récupérer une somme de 1933 \$;

C-246-06-10 Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux :

De rembourser la somme de 1933 \$ calculée en trop, à même la somme de 10 043,34 \$ mise de côté pour le remboursement des frais de kilométrage des commissaires présents aux séances officielles et de travail du Conseil et aux séances du Comité exécutif et d'affecter le reste de cette somme conformément à ce qui prévoit la résolution C-039-10-09.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.13 Démission à la présidence de la Commission scolaire

Madame Suzanne Chartrand fait part de sa démission au poste de présidente de la Commission scolaire des Patriotes à compter du 29 juin 2010, effective immédiatement.

C-247-06-10 Il est proposé par monsieur Alain Langlois de prendre acte de la démission de madame Suzanne Chartrand, à titre de présidente de la Commission scolaire des Patriotes, effective immédiatement, ce 29 juin 2010, et de sa démission à titre de commissaire représentant la circonscription no 19, laquelle démission est effective à compter du 5 juillet 2010.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.14 Modalités d'élection

6.14.1 Rappel de la procédure d'élection

Monsieur Alain Gauthier, secrétaire général, explique la procédure d'élection.

6.14.2 Désignation d'une présidente ou d'un président d'assemblée jusqu'à la nomination d'une personne à la présidence du Conseil

C-248-06-10 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de nommer madame Suzanne Chartrand à titre de président d'assemblée et d'élection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.14.3 Désignation de deux scrutateurs ou scrutatrices

Madame Suzanne Chartrand invite l'assemblée à désigner deux scrutateurs ou scrutatrices.

C-249-06-10 Il est proposé par monsieur Alain Langlois de nommer messieurs Gabriel Roux et Michel Gauthier à titre de scrutateurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.15 Nomination à la présidence de la commission scolaire (art. 155 LIP)

6.15.1 Mise en candidature puis clôture de la période de la mise en candidature

Madame Suzanne Chartrand, présidente d'élection, ouvre la période de mise en candidature.

C-250-06-10 Monsieur Alain Langlois propose madame Hélène Roberge à titre de présidente de la Commission scolaire des Patriotes.

C-251-06-10 Monsieur Jean-François Rabouin propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.15.2 Acceptation ou refus de mise en candidature

Sur appel de madame la présidente d'élection, madame Hélène Roberge accepte sa mise en candidature.

6.15.3 Présentation des candidats

Néant.

6.15.4 Scrutin et décompte

Néant.

6.15.5 Nomination

Un scrutin n'étant pas nécessaire, madame Hélène Roberge est déclarée élue présidente de la Commission scolaire des Patriotes.

6.16 Nomination à la vice-présidence de la commission scolaire (art.155 LIP)

6.16.1 Mise en candidature et clôture de la période de la mise en candidature

Madame Suzanne Chartrand, présidente d'élection, ouvre la période de mise en candidature.

C-252-06-10 Monsieur Hugues Ouellette propose monsieur Marc-André Lehoux à titre de vice-président de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-253-06-10 Monsieur Sylvain Lacasse propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.16.2 Acceptation ou refus de mise en candidature

Sur appel de madame la présidente d'élection, monsieur Marc-André Lehoux accepte sa mise en candidature.

6.16.3 Présentation des candidats

Néant.

6.16.4 Scrutin et décompte

Néant.

6.16.5 Nomination

Un scrutin n'étant pas nécessaire, monsieur Marc-André Lehoux est déclaré élu vice-président de la Commission scolaire des Patriotes.

6.17 Nomination d'un membre du Comité exécutif

C-254-06-10 Madame Hélène Roberge, présidente, propose que ce point soit reporté à la séance en ajournement du Conseil du 24 août 2010.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINT D'INFORMATION

7.1 Ville de Beloeil – cession de terrain – construction d'une nouvelle école.

Madame Normande Lemieux présente un état de situation sur ce dossier.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / RAPPORT

Néant.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Néant.

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

— Monsieur Alain Langlois s'enquiert des conséquences possibles sur les commissions scolaires d'un recours collectif intenté contre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, explique que tout dépendra du jugement à intervenir éventuellement. À ce stade, seul l'exercice du recours a été autorisé par la Cour.

- Madame Manon Handfield annonce sa démission comme commissaire et fait lecture à voix haute de sa lettre de démission effective le 31 août 2010.
- Madame Luce Deschênes Damian, au nom des membres du Conseil, remercie madame Chartrand pour tout ce qu'elle a réalisé.
- Madame Hélène Roberge lit un texte, au nom des membres du Conseil, pour rendre hommage à madame Chartrand, présidente sortante.
- Après quoi, madame Normande Lemieux, directrice générale, et madame Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, rendent un hommage à madame Chartrand au nom de tous les cadres de la commission scolaire.

C-255-06-10 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que des remerciements lui soient adressés au nom du Conseil des commissaires pour la qualité de sa contribution à titre de présidente, au développement de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Suzanne Chartrand remercie tous les commissaires, les cadres et le personnel de l'administration pour la collaboration qu'ils lui ont apportée tout au long de son mandat. Elle remercie particulièrement madame Normande Lemieux avec qui elle a fait une belle équipe. Elle fait part de la fierté qu'elle éprouve pour la haute réputation dont jouit la Commission scolaire des Patriotes. D'autre part, elle souligne le haut niveau d'exigence et l'humilité qu'impose le service public à notre époque, et la nécessité d'être visionnaire pour construire l'avenir.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-256-06-10 À 24 h 20, il est proposé par madame Hélène Roberge d'ajourner la séance au 24 août 2010 à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire général

AG/df